

*Pôle communication*  
24.65.42

Mercredi 10 mai 2023

## COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence d'Isabelle Champmoreau, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mercredi 10 mai 2023, a adopté **17** arrêtés et examiné **33** dossiers d'étrangers.

### Arrêtés du gouvernement

---

#### **Au visa d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement**

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué 2 999 744 francs de subventions en nature au titre de l'exercice 2023, aux écoles primaires de la Nouvelle-Calédonie ayant établi un projet d'école sur la maîtrise des fondamentaux, en particulier du français.

Cette subvention couvre les dépenses de l'achat d'ouvrages de littérature jeunesse, qui seront distribués aux enseignants inscrits dans le projet d'école « renforcer les pratiques de lecture ». Il vise à aider les élèves à progresser et à récompenser les élèves des écoles primaires de la Nouvelle-Calédonie.

#### **Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement**

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté modifié n° 2003-3145/GNC du 18 décembre 2003 portant agrément de la SELARL « Biosud » et autorisant l'ouverture d'un laboratoire d'analyses de biologie médicale.

Lionnel Bulin est désigné en tant que nouveau biologiste responsable du laboratoire de Païta. Par ailleurs, la mention de la société exploitante et propriétaire du laboratoire est désormais la SELAS « Biocal ».

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé le formulaire unique de demande de subventions prévu par la délibération n°306 du 30 mars 2023, qui fixe le régime d'attribution des subventions aux personnes morales de droit privé par la Nouvelle-Calédonie et ses établissements publics.

Ce formulaire commun à la Nouvelle-Calédonie et ses établissements publics se décline en six rubriques :

1. informations sur la demande ;
2. identification de l'organisme ;
3. relations avec l'administration et d'autres personnes morales ;
4. objet de la demande ;
5. attestation sur l'honneur ;
6. politique de gestion des données personnelles.

De plus, le budget prévisionnel de l'organisme et celui du projet, ainsi que le bilan moral et financier de la structure devront être joints au formulaire. La demande de subvention devra être effectuée par le biais d'un téléservice.

### Au visa de Yannick Slamet et de Yoann Lecourieux, membres du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a versé à la caisse autonome des règlements pécuniaires des avocats de la Nouvelle-Calédonie (CARPANC), une dotation initiale d'un montant de 70 millions de francs, afin de rétribuer les avocats ayant sollicité le versement de la contribution de la Nouvelle-Calédonie au titre de l'aide judiciaire.

### Au visa de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté n° 2022-2909/GNC du 14 décembre 2022 portant renouvellement de la licence d'exploitation de transport aérien public de la société Locavia Nouméa – Air Alizé – Air Gekko. Le transporteur est autorisé à exploiter son activité hors de Nouvelle-Calédonie, vers des pays voisins.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 du port autonome de la Nouvelle-Calédonie (PANC). Il a été arrêté comme suit :
- pour la section de fonctionnement : 1 266 550 847 francs en recettes et 1 668 297 130 francs en dépenses ;
  - pour la section d'investissement : 1 094 734 453 francs en recettes et 374 120 699 francs en dépenses.

Faisant apparaître un résultat annuel excédentaire de 318 867 471 francs.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé le budget primitif de l'exercice 2023 du (PANC). Il est arrêté à la somme de 5 832 115 203 francs, répartis comme suit :
- pour la section de fonctionnement : 1 821 621 218 francs équilibrés en recettes et 1 668 297 130 francs en dépenses ;
  - pour la section d'investissement : 4 010 493 985 francs en recettes et 2 259 259 055 francs en dépenses.

La section d'investissement est votée en suréquilibre de 1 751 234 930 francs.

## Au visa de Mickaël Forrest, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 du conservatoire de musique et de danse de la Nouvelle-Calédonie (CMDNC). Il est arrêté comme suit :

- pour la section de fonctionnement : 537 435 241 francs en recettes et 558 682 628 en dépenses ;
- pour la section d'investissement : 26 764 318 francs en recettes et 37 163 743 francs en dépenses.

Faisant apparaître un résultat annuel déficitaire de 31 646 812 francs.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé le budget primitif avec reprise des résultats de l'exercice 2023 du CMDNC. Il est arrêté à la somme de 732 690 078 francs, répartis comme suit :

- pour la section de fonctionnement : 603 152 834 francs équilibrés en recettes et en dépenses ;
- pour la section d'investissement : 129 537 244 francs en recettes et 38 265 244 francs en dépenses.

La section d'investissement est votée en suréquilibre de 91 272 000 francs.

## Au visa de Thierry Santa, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a créé une certification professionnelle de niveau 3, d'opérateur sur camion de roulage de descente de mine (OCRDM). Ce diplôme permet de répondre aux besoins du terrain afin que le secteur puisse bénéficier de chauffeurs formés. Il est accessible par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE) aux personnes déjà en activité et ayant suffisamment d'expérience.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a créé une certification professionnelle de niveau 3, de conducteur de transport routier de marchandises (CTRM). Elle met à jour, en prenant en compte les évolutions du métier, l'ancienne certification de « conducteur, conductrice poids lourd de transport et de livraison de marchandises ».

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé la composition du dossier de candidature au parcours individualisé de formation professionnelle continue, agréé par la Nouvelle-Calédonie.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé les modalités de prise en charge financière des stagiaires dans le cadre des parcours individualisés de formation professionnelle continue, en Nouvelle-Calédonie ou hors du territoire.

Le barème de l'indemnité mensuelle forfaitaire est fixé en fonction du salaire minimum garanti (SMG) brut, comme suit :

Statut du stagiaire avant l'entrée en formation	En Nouvelle-Calédonie	Hors Nouvelle-Calédonie
<b>Demandeur d'emploi non indemnisé par la CAFAT</b>	65 %	80 %
<b>Demandeur d'emploi indemnisé par la CAFAT</b>	100 %	100 %
<b>Salarié ou travailleur indépendants</b>	100 %	100 %

Le montant de l'indemnité d'équipement est également fixé, en fonction du SMG mensuel brut :

En Nouvelle-Calédonie	Hors Nouvelle-Calédonie
30 %	50 %

Concernant le montant de l'indemnité d'installation, il est fixé à 50 % du SMG mensuel brut.

En outre, les frais de transport sont pris en charge par la Nouvelle-Calédonie, ainsi que le coût de la couverture sociale.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé les modalités de la campagne pour les candidatures aux parcours individualisés de formation professionnelle continue de la Nouvelle-Calédonie, pour l'année 2023. Le calendrier est fixé comme :

Période d'entrée en formation	Date d'ouverture	Date de clôture
<b>Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2024</b>	16 août 2023	15 septembre 2023 inclus

### **Au visa de Yoann Lecourieux et Jérémie Katidjo Monnier, membres du gouvernement**

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention d'un montant de cinq millions de francs à l'association des utilisateurs d'eau agricole de Pouembout (AUEAP) afin de réaliser des travaux d'entretien dans le lit mineur de la rivière Pouembout.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention d'un montant de cinq millions de francs à la commune de Yaté afin de réaliser les travaux de curage et de remodelage dans le creek Co Daru, dit « creek Saint-Pierre ».

## Arrêté de désignation

---

### Au visa de Thierry Santa, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié la représentation des organisations syndicales siégeant à la commission consultative de la certification professionnelle (CCCP).

Pour les représentants des employeurs, le mouvement des entreprises de Nouvelle-Calédonie (MEDEF-NC) a demandé le remplacement de Caroline Valdescasa par Stéphane Hornung en qualité de suppléant et d'Ann-Margreth Heligon-Thorin par Éric Vlaeminck en qualité de titulaire.

Ainsi, la nouvelle représentation du MEDEF-NC est la suivante :

Pamani Siwa, titulaire ;	Stéphane Hornung, suppléant ;
Lydia Gracia, titulaire ;	Johann Gognetti, suppléant ;
Éric Vlaeminck, titulaire ;	Audrey Cado, suppléante.

## Examen de dossiers de ressortissants étrangers

---

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a émis un avis favorable sur **20** demandes de titre de séjour. Il a accordé **six** autorisations de travail et **sept** renouvellements d'autorisation de travail.

\* \*  
\*

## ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

### **Louis Mapou, président du gouvernement**

Secteurs des relations extérieures, de la sécurité civile, des affaires coutumières, de la stratégie minière, du suivi des transferts de compétences ; questions intéressant l'identité et la citoyenneté ; relations avec le sénat coutumier.

### **Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement**

Secteur de l'enseignement ; questions relatives à l'enseignement supérieur, à l'égalité des chances et à la santé scolaire ; sujets inhérents à la famille, à l'égalité des genres, à la lutte contre les violences conjugales ; cause du bien-être animal.

### **Yannick Slamet, porte-parole du gouvernement**

Secteurs du budget et des finances, de la santé ; politique sanitaire ; suivi des comptes sociaux et du plan Do Kamo ; politique de solidarité.

### **Adolphe Digoué**

Secteurs de l'économie, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; questions inhérentes à la production, au transport et à la réglementation de la distribution d'énergie électrique ; relations avec les provinces.

### **Gilbert Tyuienon, porte-parole du gouvernement**

Secteurs de la fiscalité, du transport et de la mobilité, de la prévention routière, de l'aménagement et des infrastructures publiques ; suivi des affaires minières et du Fonds Nickel ; prospective et cohérence de l'action publique ; relations avec le Congrès.

### **Mickaël Forrest**

Secteurs de la culture, de la jeunesse, du sport, de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; animation des actions en faveur de la solidarité ; coordination et suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, et de la promotion internationale du tourisme ; suivi des relations extérieures de la Nouvelle-Calédonie en lien avec le président du gouvernement ; relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

### **Vaimu'a Muliava**

Secteurs de la construction, du patrimoine immobilier et des moyens, de l'urbanisme et de l'habitat, de la fonction publique ; coordination et mise en œuvre de la modernisation de l'action publique ; transition numérique de la Nouvelle-Calédonie, développement de l'innovation technologique ; suivi des relations avec les collectivités d'outre-mer du Pacifique en lien avec le président du gouvernement.

### **Thierry Santa**

Secteurs du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ; politique du bien-vieillir et du handicap ; questions relatives à la recherche et à la mise en valeur des ressources naturelles.

### **Yoann Lecourieux**

Secteurs des politiques du développement, de l'aménagement et de la cohésion du territoire, de la mise en œuvre des contrats de développement, du suivi des grands projets, du droit civil, du droit commercial, des questions monétaires ; suivi des questions intéressant la francophonie en lien avec le président du gouvernement ; questions de l'audiovisuel et des relations avec les communes de la Nouvelle-Calédonie.

### **Christopher Gygès**

Secteurs de l'économie numérique et de l'économie de la mer ; transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie, développement des énergies renouvelables, dialogue social, suivi des zones franches.

### **Jérémie Katidjo Monnier**

Secteur du développement durable, de l'environnement et de la transition écologique ; gestion et de la valorisation du Parc naturel de la mer de Corail ; plan d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique, politique de l'eau et transition alimentaire.